INSPECTION ACADEMIQUE
DU TERRITOIRE DE BELFORT

ANNEXE I

DEMANDE DE SERVICE A TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR RAISONS FAMILIALES

NOM :……..PRENOM :……

AFFECTATION EN 2007/2008 :……...

SUPPORT : Directeur ☐ Adjoint ☐ poste spécialisé (à préciser) ☐

ADRESSE PERSONNELLE :……

N° TELEPHONE :……PORTABLE :…..……..

Exercez-vous à temps partiel durant l'année scolaire actuelle (2007/2008) : OUI ☐ NON ☐
Si oui, suivant quelle quotité :……
Etes vous affecté(e) à titre définitif : OUI ☐ NON ☐
Avez-vous demandé à participer au mouvement 2008? OUI ☐ NON ☐
Quel est le motif de droit de votre demande ?.....
(1/élever un enfant jusqu'à la date anniversaire de ses 3 ans ; 2/donner des soins au conjoint, enfant ou ascendant)
Quelle période couvre-t-il ? du ……..au……..

ATTENTION : A LA FIN DE LA PERIODE DE VOTRE TEMPS PARTIEL DE DROIT, VOUS ETES DANS L'OBLIGATION DE PROLONGER- L'ANNEE SCOLAIRE A TEMPS PARTIEL,SUIVANT LA MÊME QUOTITE (décret n°2002-1389 du 21 novembre 2002)

1/VOUS SOLLICITEZ LE BENEFICE D'UN TRAVAIL A TEMPS PARTIEL HEBDOMADAIRE DE :

La quotité de travail est égale à la rémunération correspondante

☐ 50% ☐80%

La quotité dénommée « 80% » peut correspondre à une quotité autre qu'exactement 80%.

Exemple : dans la forme actuelle des écoles 4 jours et demi, cette quotité correspond réellement à 77,78% travaillée et 77,78% rémunérée. Dans la forme actuelle des écoles 4 jours, cette quotité correspond réellement à 75% travaillée et 75% rémunérée.

Le fonctionnement des écoles dans la nouvelle forme sans les samedis travaillés n'étant pas encore défini, la réelle quotité correspondant à 80% travaillée n'est pas encore certaine.

2/VOUS SOLLICITEZ LE BENEFICE D'UN TEMPS PARTIEL ANNUALISE

Pour 50% , 60%, 70%: la rémunération est égale à la quotité de travail correspondante.
Pour 80% : la rémunération est égale à 6/7ème d'une rémunération à taux plein.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous reste transmis à titre indicatif, sous réserve d'un autre mode de calcul qui ferait suite au fonctionnement des écoles sans les samedis travaillés.

☐ 50%	☐du 01/09/08 inclus au 05/02/09 inclus	ou	du 28/01/09 inclus au 02/07/09 inclus ☐
☐ 60%	☐du 01/09/08 inclus au 09/03/09 inclus	ou	du 05/01/09 inclus au 02/07/09 inclus ☐
☐ 70%	☐du 01/09/08 inclus au 03/04/09 inclus	ou	du 26/11/08 inclus au 02/07/09 inclus ☐
☐ 80%	☐du 01/09/08 inclus au 13/05/09 inclus	ou	du 21/10/08 inclus au 02/07/09 inclus ☐

Dans l'hypothèse où votre demande ne serait pas satisfaite, vous maintenez votre demande de temps partiel sur un rythme hebdomadaire. OUI ☐ NON ☐ et sur la même quotité OUI ☐ NON ☐
Si non, précisez :……

Fait à ……le……..

Signature :

Avis de l'Inspecteur d'Académie

Favorable ☐ Défavorable☐